

Image not found or type unknown



# Les créanciers durant la période d'observation d'une procédure de sauvegarde

Fiche pratique publié le 11/05/2012, vu 1041 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

Les créanciers d'un débiteur en sauvegarde se retrouvent doublement affectés par le déclenchement de cette procédure collective. Durant la période d'observation, l'exercice de la plupart de leurs droits est gelé et, pour prétendre au paiement de leur dû, ils sont contraints de déclarer leur créance à la procédure.

[Lire la suite](#)